

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité de Cayamant  
MRC Vallée-de-la-Gatineau

## **Projet de Règlement no. 216-12**

### **Règlement modificateur au règlement 194-10**

Attendu Que l'avis de motion à été déposé à la séance ordinaire tenue le 4 juin 2012;

Attendu Que ce règlement modifie l'article 1 J du règlement 194-10

Attendu Que chaque fois que le contexte l'exige, tout mot au singulier comprend aussi le pluriel et tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin ;

À ces causes, il est ordonné et statué par règlement portant le numéro 216-12 ce qui suit :

#### **Article 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

#### **Article 2**

Que l'article 1 J du règlement 194-10 concernant les frais exigibles pour certains services administratifs soit augmenté au coût de 25,00\$ pour un certificat.

#### **Article 3**

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné :	Le 4 juin 2012
Adoption du règlement :	Le 9 juillet 2012
Date de publication :	Le 9 juillet 2012

---

Pierre Chartrand  
Maire

---

Stéphane Hamel  
Directeur Général